

BULLETIN DE CANDIDATURE – PIC DE ROUBAIX

PROJET D'INITIATIVE CITOYENNE

CANDIDATURE

Je souhaite présenter ma candidature pour être membre du Comité d'attribution PIC du secteur :

- Nord
- Sud
- Est
- Ouest
- Centre

En faisant acte de candidature, j'accepte que mon nom et mon prénom soient diffusés publiquement sur les listes de candidats. Si je suis élu(e), j'accepte que mon nom et mon prénom soient diffusés publiquement, au titre des résultats. Les listes et les résultats seront diffusés sur papier et sur les sites web du domaine ville-roubaix.fr.

J'agis¹ à titre individuel pour une association ³
au titre d'une instance participative ²

prénom

nom

adresse

tél

courriel

raison sociale

adresse

tél

courriel

1 : renseignements obligatoires, vos nom et prénom sont nécessaires à l'établissement des listes, vos coordonnées seront utilisées pour prendre contact avec vous, une copie du mandat du Conseil d'administration de l'association que vous représentez ou du Conseil Consultatif de la Jeunesse est requise le cas échéant

2 : les candidatures sont ouvertes à un représentant par secteur aux membres mandatés du Conseil Consultatif de la Jeunesse, ainsi qu'à ceux de l'Équipe de suivi du Budget participatif de Roubaix

3 : à renseigner seulement si vous agissez pour le compte d'une association

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente candidature. Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes renseignements et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma candidature, peut être effectuée par la Ville de Roubaix.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Les Comités d'attribution du Projet d'initiative citoyenne (PIC) de Roubaix sont des lieux de débat, ouverts à la parole de leurs membres et des habitants et acteurs associatifs qui y sont invités, accompagnés par des agents municipaux. Au nombre de cinq, les Comités d'attribution ont une compétence territoriale correspondant aux cinq secteurs délimités par les périmètres des Mairies de quartiers.

Chaque Comité d'attribution est composé d'au moins sept membres titulaires plus trois membres suppléants à voix délibérative, élus pour une période de trois ans, qui se réunissent mensuellement pour instruire les projets proposés à un financement du PIC de Roubaix.

Chaque Comité d'attribution est représenté par un Président secondé dans ses fonctions par un Vice-président, élus tous deux par les membres titulaires en leur sein, lors de leur première installation. La personne élue au poste de Président veille au bon fonctionnement du Comité d'attribution qu'elle représente et :

- assure l'accueil convivial des porteurs de projet ;
- préside chaque réunion du Comité d'attribution ;
- signe les relevés de décisions approuvés par le Comité d'attribution ;
- assure le respect du règlement intérieur ;
- rappelle aux membres du Comité d'attribution qu'ils sont tenus à la confidentialité des paroles échangées et des décisions prononcées pendant toutes les délibérations du Comité d'attribution.

Les membres du Comité d'attribution, dont la qualité s'exerce bénévolement, s'engagent à œuvrer en faveur des quartiers de leur secteur, dans le respect des convictions de chacun. Cette mobilisation relève d'une démarche citoyenne au service des Roubaisiennes et des Roubaisiens, adossée aux valeurs de respect, de tolérance et de dialogue.

Dans le cadre de leur mission d'instruction, les membres du Comité d'attribution écoutent les porteurs de projets, étudient leurs demandes et décident du montant de l'aide éventuelle allouée au titre du PIC de Roubaix. Ces décisions, adossées au règlement intérieur, résultent de leurs échanges et en constituent la synthèse.

Les membres sont tenus de protéger la confidentialité des débats et s'obligent au secret en ce qui concerne les données personnelles auxquelles ils pourraient avoir accès, soit directement, soit de manière incidente à l'occasion des travaux menés dans le cadre de leur engagement bénévole au titre du PIC de Roubaix.

Les décisions des membres du Comité d'attribution ne doivent pas être entachées de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts. La notion de conflit d'intérêts désigne une situation dans laquelle un membre pourrait être en position de tirer profit de sa décision aux dépens du bon fonctionnement du PIC de Roubaix ou perdrait l'impartialité nécessaire à la prise de cette décision.

Tout membre en situation potentielle de conflit d'intérêts avec les missions qu'il exerce au sein du Comité d'attribution doit se signaler aux autres membres, avant qu'ils ne se réunissent pour décider. Un membre en situation de conflit d'intérêts concernant une demande déposée par un porteur de projet ne peut participer aux débats ni à la prise de décision du Comité d'attribution.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte d'engagement des membres des Comités d'attribution du PIC de Roubaix, à en respecter les dispositions et à en promouvoir les valeurs.

Fait à le

Signature

Ce bulletin est à renvoyer dûment complété à l'adresse suivante pic@ville-roubaix.fr ou à déposer auprès du secrétariat de votre mairie de quartiers au plus tard pour le jeudi 9 septembre 2021 :

Mairie de quartiers Centre

Accueil Central
17 Grand' Place
T : 03 20 66 46 00

Mairie de quartiers Nord

14 Place de la Fosse aux Chênes
T : 03 20 28 10 60

Mairie de quartiers Sud

188 boulevard de Fourmies
T : 03 20 99 92 10

Mairie de quartiers Est

Maison des services
71 rue de Verdun
T : 03 20 99 10 01

Mairie des services Ouest

Maison des services
187 rue de l'Épeule
T : 03 20 28 10 40



Le PIC de Roubaix est un dispositif financé par la Région Hauts-de-France avec le concours de la Ville de Roubaix et de l'Etat

DONNEES PERSONNELLES

Responsable de traitement

Mairie de Roubaix

Objet du traitement de données

Le présent traitement a pour objectif la gestion et l'organisation des élections 2021 des membres des Comités d'attribution du Projet d'initiative citoyenne de Roubaix. Le traitement a aussi pour objectif de permettre l'animation desdits Comités d'attribution jusqu'en septembre 2024. Les données recueillies serviront particulièrement :

- à diffuser publiquement les listes des candidat(e)s identifié(e)s par leur prénom et leur nom, suivant le secteur de leur choix, sur papier et sur les sites web du domaine ville-roubaix.fr ;
- à diffuser publiquement les résultats des élections, par secteur, des candidat(e)s élu(e)s, sur papier et sur les sites web du domaine ville-roubaix.fr ;
- à vous envoyer des notifications par courriel ;
- à vous contacter à des fins de communication, d'information ou d'échange sur les projets qui seront soumis à l'instruction des Comités d'attribution.

Base légale

Art.6 du Règlement général sur la protection des données (RGPD) : le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

Données traitées

Catégories de données :

1. Acte de candidature : secteur et consentement
2. Nom, prénom et adresse du domicile
3. Numéro de téléphone
4. Adresse courriel
5. Titre d'action : individuel, instance participative, association
6. Coordonnées complètes de l'association représentées le cas échéant (raison sociale, adresse postale, numéro de téléphone et courriel)
7. Mandat du Conseil Consultatif de la Jeunesse ou de l'association représentée
8. Attestation sur l'honneur
9. Adhésion à la charte d'engagement des membres des Comités d'attribution du PIC de Roubaix

Caractère obligatoire du recueil des données :

- le renseignement des données ①, ②, ③, ④, ⑤, ⑧ et ⑨ est rendue nécessaire au dépôt de l'acte de candidature
- le renseignement des données ⑥ et ⑦ est rendue nécessaire au dépôt de l'acte de candidature réalisé en tant que représentant mandaté du Conseil Consultatif de la Jeunesse ou d'une association du secteur

Personnes concernées

Les personnes définies comme pouvant candidater aux élections 2021 des Comités d'attribution du PIC de Roubaix, distinguées comme suit :

- les porteurs de projets ayant mené leur projet au titre du Projet d'initiative citoyenne (PIC) à terme des années 2018 à 2020, qu'ils fassent partie d'un collectif d'habitants ou d'une association ;
- les associations du secteur, représentées chacune par un de leurs bénévoles dûment mandaté par leurs Conseils d'administration respectifs ;
- le Conseil Consultatif de la Jeunesse, représenté par ses membres mandatés, à raison d'un membre par secteur,
- les membres de l'Équipe de suivi du Budget participatif de Roubaix,
- les membres sortants du Comité d'attribution s'ils ne sont pas salariés d'une association candidate du secteur.

Durée de conservation des données

Toute personne souhaitant retirer sa candidature peut envoyer sa demande à l'adresse de messagerie suivante : pic@ville-roubaix.fr. Sauf retrait de candidature, les données sont conservées jusqu'à la tenue des élections suivantes, en septembre 2024.

Vos droits sur les données vous concernant :

Conformément aux dispositions des articles 15 à 23 du Règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous avez également la possibilité de vous opposer au traitement de vos informations personnelles et de demander leur suppression.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courrier :

Mairie de Roubaix, 17 Grand'Place – CS 70737 – 59066 Roubaix Cedex 1 (France)

Pour toute information sur l'exercice de vos droits relatifs aux données personnelles gérées par la Ville de Roubaix et ses établissements, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du service mutualisé de la Métropole Européenne de Lille :

Métropole Européenne de Lille
Service MODOP – RGPD Mutualisé
2 boulevard des Cintés Unies – CS 70043 – 59040 LILLE CEDEX
dpd-mutualises@lillemetropole.fr

Si vous estimez que vos droits ne sont cependant pas respectés, vous disposez également du droit à déposer une réclamation ou une plainte auprès de la CNIL, autorité de contrôle compétente dans le domaine de la protection des données à caractère personnel : www.cnil.fr